

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3837

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA), à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Gobie, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, à l'association Centre de ressources de botanique appliquée et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3837**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA), à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Gobie, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, à l'association Centre de ressources de botanique appliquée et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil du 13 novembre 2006, un cadre d'intervention pour la préservation et l'entretien des espaces naturels, d'une part, et en faveur des agriculteurs, d'autre part. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité.

Il est proposé au Conseil de soutenir les actions de 6 associations et du Conservatoire botanique national du Massif central dans le cadre du renouvellement de la convention triennale de partenariat.

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône

Par délibération n° 2011-2143 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a approuvé une convention-cadre 2011-2013 de partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec la LPO sont :

- le suivi temporel des oiseaux communs sur le territoire de la Communauté urbaine,
- l'amélioration des connaissances et le suivi des espèces,
- l'amélioration des connaissances, le suivi et la protection des habitats,
- la valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

Conformément à la convention-cadre, une convention à passer annuellement prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2013.

Les actions prévues au titre de l'année 2013 concerneront :

- la mise en œuvre du suivi temporel des oiseaux communs sur le territoire de la Communauté urbaine dans la continuité des années précédentes,
- l'amélioration des connaissances et le suivi des espèces, en particulier pour l'effraie des Clochers, l'oedicnème criard, l'hirondelle des fenêtres, le martinet à ventre blanc, le faucon pèlerin, mais aussi la faune d'un quartier dit de cœur urbain,

- l'amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats, en particulier les roselières et l'avifaune des roselières,

- la valorisation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec la rédaction d'articles permettant de valoriser les résultats des études menées avec le soutien de la Communauté urbaine, la réactualisation du contenu de la plaquette sur la préservation des hirondelles, l'élaboration d'une fresque en partenariat avec une école, l'accompagnement des maîtres d'ouvrages en lien avec des projets d'urbanisation sur le secteur de la zone industrielle (ZI) Mi-plaine à proximité d'Eurexpo.

Le coût total de ces actions est estimé à 67 790 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi temporel des oiseaux communs	3 675	Communauté urbaine de Lyon	43 280
amélioration des connaissances et suivi des espèces	22 785	Région Rhône-Alpes	2 160
amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats	4 430	Département du Rhône	7 350
valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance	36 900	mécénat privé (fresque)	15 000
Total	67 790	Total	67 790

Pour mémoire, la subvention accordée à la LPO (Centre ornithologique de Rhône-Alpes -CORA-) en 2012 était de 39 684 €.

Cette subvention a permis la réalisation d'actions de suivi de l'avifaune des roselières permettant de mieux connaître les espèces présentes, et par comparaison aux années précédentes, leur évolution. Elle a permis aussi la quantification du nombre de couples d'oedicnème criard présents sur le territoire, données transmises au bureau d'étude chargé de la définition d'un plan de sauvegarde. Dans la continuité des années précédentes, la LPO a réalisé le suivi temporel des oiseaux communs. L'année 2012 confirme ainsi l'évolution des populations vers des espèces plus généralistes et moins particulières. Enfin, la LPO a fortement participé au déplacement des amphibiens des bassins de rétention modifiés vers une parcelle de sauvegarde spécialement aménagée. Cette opération a permis la sauvegarde d'une population d'adultes mais aussi la réussite de leur reproduction.

En 2013, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 43 280 €.

La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône

Par délibération n° 2011-2143 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a approuvé une convention-cadre 2011-2013 de partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec la FRAPNA sont :

- le suivi des chiroptères (chauves-souris) sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi de l'entomofaune remarquable (insectes) sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine,
- les connaissances de nouveaux territoires,

- la valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

Conformément à la convention-cadre 2011-2013, une convention à passer annuellement prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2013.

Les actions prévues au titre de l'année 2013 concerneront :

- le suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine : en particulier l'entomofaune (insectes) xylophage (bois vivant et/ou mort) et saproxylophage (bois mort) sur les arbres remarquables,
- le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine, en particulier le castor, le blaireau et la cressonnière de Vaise,
- la valorisation, la formation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'édition d'un cahier nature, et le conseil aux maîtres d'ouvrage en lien avec leurs projets d'urbanisation sur les secteurs de la zone d'Yvours à Irigny et de la ZI Mi-plaine à proximité d'Eurexpo.

Le coût total de ces actions est estimé à 42 324 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi des chiroptères	6 120	Communauté urbaine de Lyon	29 030
suivi de l'entomofaune remarquable	1 224	Ville de Lyon	3 000
suivi, protection et gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire	11 262	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)	7 294
valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance	23 718	Région Rhône-Alpes	3 000
Total	42 324	Total	42 324

Pour mémoire, la subvention accordée à la FRAPNA en 2012 était de 26 430 €.

En 2012, la FRAPNA a initié un inventaire de présence des chiroptères sur la totalité de l'agglomération. Il est nécessaire de pousser les investigations plus loin sur la recherche des gîtes des espèces d'insectes présents dans les arbres remarquables de la Communauté urbaine. La FRAPNA a mené un inventaire de mise à jour des données sur le castor qui a permis de relever des traces de présence probable de la loutre sur le Rhône. Sur le plan de la diffusion de la connaissance, un cahier nature sur les orchidées a été publié en septembre 2012.

En 2013, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 29 030 €.

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône

Par délibération n° 2011-2125 du 4 avril 2011, le conseil de Communauté a approuvé une convention-cadre 2011-2013 de partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Rhône.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention-cadre sont les suivants :

- améliorer les connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, et en informer les acteurs gestionnaires du territoire, notamment par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité,
- accompagner les collectivités sur des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel et des paysages,

- garantir le bon fonctionnement des écosystèmes par le maintien, voire l'amélioration, d'un réseau viable et cohérent d'espaces naturels et agricoles à l'échelle de la Communauté urbaine,
- concilier et sécuriser les différents usages et la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles en participant, notamment aux projets nature mis en œuvre,
- participer à des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Conformément à la convention-cadre, une convention à passer annuellement prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2013.

Les actions prévues au titre de l'année 2013 concernent :

- l'accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel, des paysages des cultures intermédiaires favorables à la biodiversité, il s'agit notamment du suivi de la mise en place des passages à faune,
- l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, à destination des acteurs gestionnaires du territoire, notamment par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité,
- le bon fonctionnement des écosystèmes par l'amélioration d'un réseau viable et cohérent d'espaces naturels et agricoles à l'échelle de la Communauté urbaine, notamment, par la mise en place de conventions avec les agriculteurs pour le maintien de couvert herbacé en zones de céréaliculture au-delà des périodes réglementaires et avec des couverts favorables à la biodiversité,
- la conciliation et la sécurisation des différents usages au sein des espaces naturels et agricoles en participant, notamment, aux projets nature mis en œuvre.

Le coût total de ces actions est estimé à 15 000 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (18 jours)	8 437,50	Communauté urbaine de Lyon	12 000
amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions (8 jours)	3 750,00	Fédération départementale des chasseurs du Rhône	3 000
conciliation et sécurisation des différents usages et de la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles (6 jours)	2 812,50		
Total	15 000,00	Total	15 000

Pour mémoire, la subvention accordée à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône en 2012 était de 12 000 €.

En 2012, la Fédération des chasseurs du Rhône a mis en place une expérimentation de mise en place d'un couvert intermédiaire piège à nitrates composé d'un mélange de plantes mellifères favorable à la biodiversité et à la petite faune sauvage en partenariat avec une douzaine d'exploitations. De plus, elle a participé au suivi de la présence du blaireau et à la définition des passages à faune dans le cadre du programme du Grand stade.

En 2013, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 12 000 €.

L'association Le Gobie

L'association Le Gobie est un collectif de réalisateurs professionnels désireux de créer des œuvres audiovisuelles autour de questions environnementales. Depuis 5 ans, le collectif réalise des reportages et documentaires qui décortiquent les rapports qu'entretiennent les humains avec l'environnement et qui incitent à la connaissance et/ou à la protection du monde vivant.

Les œuvres réalisées ont la particularité d'être diffusées aussi bien sur internet (diverses chaînes territoriales et environnementales), en télévision (locales et régionales) ainsi que sur support DVD. Toutes les diffusions sont libres et gratuites.

L'association propose la réalisation d'une série "Grand Lyon nature" de 15 reportages d'une durée de 3 minutes chacun. Cette série de films permettra de valoriser des actions de préservation des espèces et des milieux, mises en œuvre par la Communauté urbaine directement ou par l'intermédiaire de son soutien aux projets nature. Le contenu des films sera travaillé en partenariat avec la Maison rhodanienne de l'environnement et différentes associations concernées.

Le coût de cette action est estimé à 75 500 €. La participation de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 20 000 €, soit un peu plus de 1 300 € par film.

Le bilan prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
droits artistiques :	3 750	autofinancement	27 950
<i>repérage et écriture</i>	3 000	partenariats divers	11 400
<i>musique</i>	750	mécénat et fondations	8 150
personnel :	38 250	subventions publiques :	28 000
<i>. opérateur vidéo</i>	18 750	<i>. Communauté urbaine de Lyon</i>	20 000
<i>. opérateur son</i>	6 600	<i>. Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise</i>	2 000
<i>. monteur vidéo</i>	11 250	<i>. programme européen "Jeunesse en action" (PEJA)</i>	6 000
<i>. mixeur son</i>	1 650		
matériel	18 900		
séjour et transports	9 270		
post-production série	5 330		
Total	75 500	Total	75 500

L'association Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA)

Le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) est une association qui a pour but de favoriser le développement de recherches et d'actions de valorisation dans le domaine de la botanique appliquée à divers secteurs tels que l'horticulture, la création et la restauration de jardins, l'histoire et l'utilisation actuelle des plantes. Les travaux du CRBA reposent sur la mise à disposition de ressources à la fois documentaires et humaines, de compétences scientifiques, artistiques et techniques, qu'elles soient historiques ou contemporaines.

La contribution de la Communauté urbaine en 2012 était de 49 400 € qui a permis :

- la gestion et l'enrichissement de la base de données Horti-Lyon,
- l'animation du centre de documentation et de la bibliothèque sur l'horticulture et les jardins,
- l'enrichissement des conservatoires en réseau de variétés fruitières, légumières et florales d'origine locale,
- la diffusion de l'information de l'actualité végétale dans le cadre des journées du patrimoine.

Pour 2013, la subvention de 40 000 € doit permettre de poursuivre les actions entreprises sur la mise en valeur du patrimoine fruits, fleurs et légumes du bassin lyonnais.

En plus des actions techniques sur l'enrichissement de nouvelles données sur le site Horti-Lyon, l'objectif sera de travailler sur de nouvelles procédures de conservation, la mise en place de 2 nouveaux conservatoires sur les fleurs autres que les roses et sur les arbres, arbustes et plantes grimpantes, et la mise en place d'un partenariat avec la Station d'expérimentation Rhône-Alpes d'information légumes (SERAIL).

Dépenses	Montant (en €)	Financement	Montant (en €)
prestations de service	9 100	ventes de prestation	70 007
achats-fournitures	6 200	Département du Rhône	40 000
services bancaires, assurances, autres	1 350	Région Rhône-Alpes	40 000
documentation	3 000	Communauté urbaine de Lyon	40 000
rémunérations immédiates/honoraires	12 600		
publicité, publication	1 600		
déplacements, missions	12 000		
personnels salariés	88 303		
indemnisation des volontaires	3 352		
cotisations sociales	52 502		
Total	190 007	Total	190 007

La participation 2013 serait de 21 % du financement global évalué à 190 007 €, soit 40 000 € pour une année.

Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes est la nouvelle dénomination du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN). Né en 1988, il a adopté un statut associatif garant de sa neutralité. Sa mission, déclarée d'intérêt général, est de préserver la biodiversité rhônalpine.

En partenariat avec les collectivités, les services de l'Etat et de nombreux organismes, le CEN anime des programmes visant à gérer de manière innovante des sites naturels à haute valeur écologique, à assister les collectivités dans leurs démarches de préservation du patrimoine naturel et à favoriser les échanges de savoir-faire techniques et scientifiques (animation de réseaux).

Le site de Crépieux-Charmy est le site majeur de production d'eau potable pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. La protection de ce site est assurée par des périmètres de protection dont un périmètre de protection immédiat. Dans ce périmètre, toute activité est interdite, excepté les activités en liaison

directe avec l'exploitation du captage, le traitement et la distribution de l'eau. Véolia est le gestionnaire délégué des champs captants de Crépieux-Charmy.

Un arrêté préfectoral du 31 janvier 2006 instaure sur les îles de Crépieux-Charmy la protection du biotope que ces îles représentent pour plusieurs espèces protégées et conforte la volonté de la Communauté urbaine de protéger la nature sur le site.

Une convention pluriannuelle 2008-2012 d'objectifs et de partenariat avec le CREN Rhône-Alpes et Véolia avait été approuvée par le Conseil de communauté, par délibération n° 2008-0413 du Conseil du 15 décembre 2008, afin d'assurer cette protection par la mise en œuvre d'un plan de gestion des îles de Crépieux-Charmy.

Les 4 objectifs de ce plan de gestion étaient de :

- conserver la forêt alluviale en recherchant son évolution naturelle, sans intervention spécifique, hormis les actions de suivi écologique,
- restaurer et entretenir les pelouses sèches, les prairies et les milieux buissonnants afin de maintenir ces milieux (en régression dans l'ensemble de l'Europe) et en luttant contre la dynamique naturelle d'embroussaillage et de fermeture du milieu,
- conserver et améliorer les richesses écologiques du Rhône, de ses berges et des zones aquatiques du site, en complémentarité des actions menées dans le cadre du plan de gestion et dans le respect des contraintes d'accessibilité des champs captants,
- favoriser la complémentarité des actions liées à la gestion de l'eau et à la gestion naturelle ordinaire, afin de coordonner les actions de gestion des milieux dégradés, des bords de chemins.

Le bilan de ce plan de gestion a été réalisé et un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration, et sera proposé au prochain comité consultatif de suivi des îles de Crépieux-Charmy.

Il est cependant nécessaire de prévoir une continuité dans l'entretien du site et d'assurer la mise en œuvre des suivis annuels permettant de valider le bon état du milieu naturel, dans le cadre d'une convention annuelle 2013, une année de transition dans la mesure où le nouveau plan de gestion n'est pas adopté et où le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de l'eau potable de la Communauté urbaine est en cours.

Le programme de travail pour 2013 prévoit, pour l'entretien courant, l'entretien des pelouses sèches et des prairies, l'entretien de la lande à Baptiste, le traitement des rejets et des arbres coupés mis en œuvre par Véolia. Le programme prévoit également, pour les études et les suivis scientifiques, les suivis et inventaires de la forêt alluviale, des prairies recrées, de la Lande à Baptiste, et une cartographie des espèces végétales envahissantes par le CEN, le suivi de l'avifaune, des amphibiens, des papillons diurnes, de la reconquête des pelouses alluviales réalisés par des experts extérieurs au CEN pour un coût estimé à 5 613 € ainsi que les suivis faune et oiseaux d'eau par les gardes de Véolia.

Le CEN assure la coordination, le suivi administratif et financier du partenariat.

Le coût total des actions prises en charge par la Communauté urbaine pour 2013 s'élève à 26 373 €.

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2012 était de 33 000 €.

Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central

Le Conservatoire botanique national du Massif central est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie, pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône. Il intervient dans les domaines suivants fixés par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'Etat et aux collectivités territoriales, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,

- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

La convention-cadre approuvée par délibération n° 2010-1226 du Conseil du 11 janvier 2012 a permis la réalisation d'un inventaire de la flore du territoire de la Communauté urbaine par mailles de 1 kilomètre carré de 2010 à fin 2012. Le partenariat avec le Conservatoire est à reconduire afin de permettre la réalisation d'inventaires complémentaires sur des secteurs particuliers mais aussi de pouvoir bénéficier d'une assistance technique et scientifique sur la préservation des espèces protégées. Une convention-cadre d'une durée de 3 années est proposée, dans la limite de 123 000 € au total pour la période 2013-2015.

Dans le cadre de cette convention-cadre 2013-2015, une application pour 2013 est d'ores et déjà proposée afin de détecter les espèces protégées et/ou rares, et/ou d'intérêt régional ou départemental présentes sur les berges de la Saône (hors sites aménagés), de connaître la flore sur les îles Roy, Rontand et sans nom, d'établir les protocoles permettant de réaliser les suivis de l'évolution des sites aménagés, d'apporter des conseils et appuis scientifiques sur les protocoles et les méthodes de suivis relatifs aux espèces végétales protégées, aux espèces végétales exotiques envahissantes et aux portions d'espaces naturels identifiées comme remarquables, pour la définition de mesures de préservation des espèces protégées déterminées lors des inventaires mentionnés à l'article 2, et enfin d'élaborer 2 cycles de formation à destination des services gestionnaires des espaces aménagés pilotés par la Communauté urbaine. Cette formation permettra aux services d'intégrer la sensibilité des lieux et les modes de gestion à appliquer.

Pour 2013, la subvention serait de 40 000 € pour la réalisation du programme. Pour mémoire, la subvention était de 42 350 € en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 210 683 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour 2013 réparti comme suit :

- . 43 280 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,
- . 29 030 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- . 12 000 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône,
- . 20 000 € au profit de l'association le Gobie,
- . 40 000 € au profit du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA),
- . 26 373 € au profit du Conservatoire des espaces naturels (CEN),
- . 40 000 € au profit du Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la LPO du Rhône, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, l'association le Gobie, le CRBA, le CEN Rhône-Alpes et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions,

c) - la convention triennale à passer entre la Communauté urbaine et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - comptes 65737 et 6574 - fonction 833 - opération n° OP27O2005, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2013,

- 110 683 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.